

Études

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 110. Septembre 2012



Étudiants des Pays de la Loire : des mobilités géographiques nombreuses, des études moins longues qu'ailleurs

Dans les Pays de la Loire, les taux de réussite au baccalauréat et aux examens de l'enseignement supérieur sont plus élevés que la moyenne nationale. Pour autant, les bacheliers et étudiants originaires de la région poursuivent moins souvent et moins longtemps leurs études, privilégiant notamment les filières technologiques et professionnelles de niveau bac + 2. Il pourrait en résulter à terme une inadaptation entre les formations suivies et les besoins de qualification du tissu économique régional. La région se caractérise en outre par une intensité très élevée des échanges d'étudiants avec les autres régions, notamment ses voisines. Si les pôles d'enseignement supérieur attirent surtout des néo-bacheliers (en particulier en BTS), ils présentent un léger déficit d'attractivité au-delà de bac + 2. Les échanges d'étudiants sont particulièrement nombreux entre les divers pôles d'enseignement des régions Bretagne et Pays de la Loire, ce qui pose la question de la complémentarité des formations qu'ils proposent et des collaborations entre eux.

Guillaume COUTARD, Christophe FOUCHARD, Sébastien SEGUIN (Insee)
Thierry FURET et Claire ROPERS
(Rectorat de l'académie de Nantes)

Au-delà de leurs fonctions d'insertion sociale et professionnelle des individus ou d'épanouissement personnel, l'éducation et la formation de la population constituent des piliers du développement socio-économique d'un territoire. Un potentiel humain et éducatif de qualité permet en effet de mieux faire face aux besoins de recrutements à venir des entreprises et de les anticiper. Le renforcement des qualifications et la réduction des inégalités d'accès des populations et des territoires à la formation et à la connaissance doivent permettre de s'adapter aux mutations économiques.

En conformité avec la stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020, la France s'est fixé pour objectif national d'atteindre les 50 % de diplômés du supérieur d'ici à 2012. Pour y parvenir, trois leviers peuvent être utilisés : augmenter le taux de poursuite d'études des bacheliers, améliorer la réussite des étudiants et permettre une ouverture sociale plus large dans l'ensemble des filières post-baccalauréat.

Des poursuites d'études moins nombreuses et moins longues qu'ailleurs

Le niveau de formation s'est élevé de manière rapide et générale au cours des années récentes dans les Pays de la Loire, comme dans les autres régions. Les deux tiers d'une génération y sont titulaires du baccalauréat en 2010, une proportion supérieure de 2 points à la moyenne nationale. Ce chiffre traduit la bonne performance du système éducatif de la région, ce que confirme à la fois les taux de réussite au baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS) et les taux de succès en trois ans en licence, supérieurs à la moyenne nationale.

Le diagnostic est cependant moins flatteur en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur. Les bacheliers de la région sont en effet moins nombreux à poursuivre des études supérieures qu'ailleurs : 71 % contre 75 % en moyenne nationale en 2010. La surreprésentation par rapport à la moyenne nationale de bacheliers professionnels au regard des bacheliers généraux et technologiques



Étudiants des Pays de la Loire : des mobilités géographiques nombreuses, des études moins longues qu'ailleurs

Une offre de formations technologiques et professionnelles plus développée dans la région

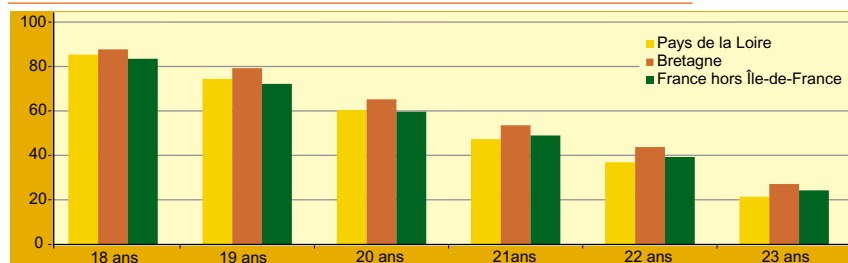
Répartition des étudiants selon la filière en 2009-2010

| | Univer- sité | Institut universitaire technologique (IUT) | Section de technicien supérieur (STS) | Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) | Écoles et autres établisse- ments |
|----------------------------------|-----------------|---|--|---|---|
| Pays de la Loire | 64 000 | 5 800 | 16 200 | 4 100 | 24 800 |
| Pays de la Loire (en %) | 55,7 | 5,0 | 14,1 | 3,6 | 21,6 |
| France hors Île-de-France (en %) | 59,1 | 6,0 | 11,4 | 3,3 | 20,2 |

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le taux de scolarisation des jeunes de la région est nettement inférieur à la moyenne nationale, hors Île-de-France, après 21 ans

Taux de scolarisation des jeunes selon leur région de résidence cinq ans plus tôt (en %)



Lecture : 75 % des jeunes de 19 ans qui résidaient dans les Pays de la Loire cinq ans plus tôt sont inscrits dans un établissement scolaire.

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire.

dans la région explique la majeure partie de cet écart, les bacheliers professionnels étant sensiblement moins nombreux que les autres à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. La poursuite d'études dans des formations d'apprentissage ne relevant pas de l'enseignement supérieur ou d'autres formations de niveau baccalauréat contribue aussi à ce phénomène.

Quant aux bacheliers de la région qui poursuivent des études supérieures, ils privilégient des voies professionnelles ou technologiques courtes, en particulier les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires technologiques, qui rassemblent 41 % des entrants dans l'enseignement supérieur en 2009 contre 36 % au niveau national. De surcroît, à l'université comme après un BTS, les étudiants des Pays de la Loire sont moins nombreux à poursuivre leurs études après le premier palier d'enseignement supérieur. Ainsi, parmi les étudiants inscrits dans la région en 2009-2010 en classes de BTS relevant du ministère de l'Éducation nationale, seulement 19 % ont poursuivi des études en troisième année à l'université ou en grande école, contre 26 % en moyenne nationale. La part des étudiants qui arrêtent leurs études après une formation de licence L3 à l'université, dans une école d'ingénieurs ou de management est quant à elle plus

importante dans la région qu'ailleurs : 39 % contre 32 %. Au final, le taux de scolarisation des 21-24 ans est donc sensiblement inférieur à la moyenne nationale : 30,3 % contre 34,6 % en 2008.

Adapter les formations aux niveaux de qualification

La surreprésentation des filières courtes dans les choix d'orientation peut s'expliquer en partie par la structure sociale de la population régionale : les parents étant moins souvent diplômés, en particulier du supérieur, les jeunes et leurs familles privilégient pour beaucoup une insertion professionnelle précoce à la poursuite d'études longues. Au final, seulement 18 % de la population de 25 à 29 ans détient un diplôme supérieur à bac + 2 dans la région contre 23 % en moyenne nationale. Ces choix d'orientation étaient jusqu'ici assez conformes aux besoins du tissu économique de la région, caractérisé par la présence importante d'entreprises industrielles et d'activités agricoles.

Si aujourd'hui le système de formation des Pays de la Loire semble adapté au tissu économique, il sera progressivement confronté aux mutations de l'économie régionale vers des services à haute valeur ajoutée qui requièrent un capital humain très qualifié. Ainsi, depuis le début des

années 2000 et à l'inverse de ce qui était observé jusqu'ici, les Pays de la Loire « importent » des cadres, ce qui pourrait refléter la nécessité de compenser aujourd'hui un manque de main-d'œuvre très qualifiée au niveau local.

Si l'offre de formation d'enseignement supérieur contribue aussi à la surreprésentation des filières courtes dans la région, elle ne peut en revanche être avancée comme une cause de la relative désaffection régionale pour les études supérieures. L'offre est en effet particulièrement diversifiée et dense, avec un réseau de 238 établissements répartis sur 38 sites. Structurée autour de trois universités (Nantes, Angers, Le Mans), l'offre de formation s'est étendue aux villes moyennes par le biais de plusieurs implantations et antennes universitaires (Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Laval et Cholet) et de ses grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce. Trois centres d'enseignement supérieur universitaire privés (Angers et Laval avec l'Université catholique de l'Ouest, La Roche-sur-Yon avec l'ICES) et un maillage serré de sections de techniciens supérieurs (STS) complètent ce dispositif.

Du fait des caractéristiques de cette offre de formation et du choix des étudiants de privilégier des voies professionnelles ou technologiques courtes dans la région, les Pays de la Loire se caractérisent par une surreprésentation d'étudiants en formation d'ingénieurs et en STS. La région est également l'une de celles où la part d'étudiants suivant des études dans les filières universitaires est la plus faible.

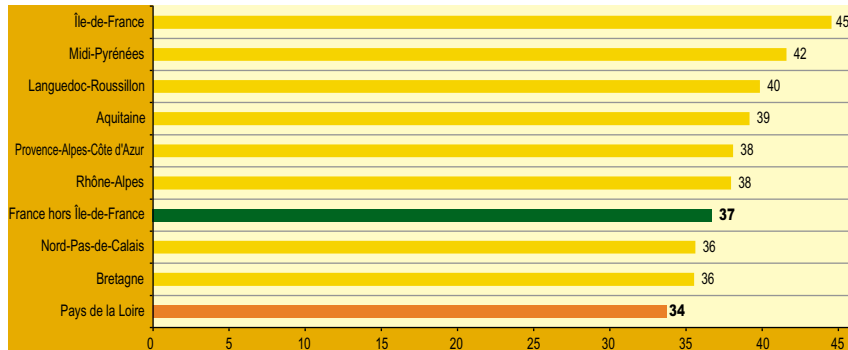
Une intensité des échanges d'étudiants très élevée en Pays de la Loire

Les Pays de la Loire ne se situent qu'au 11^e rang des régions françaises pour la densité d'étudiants dans la population : les 114 400 étudiants de la région en 2010-2011 représentent 3,2 % de la population (cf. Définitions). Toutefois, depuis dix ans, le nombre d'étudiants a progressé légèrement plus vite dans la région (+ 14 %) qu'en moyenne dans les huit autres grandes régions étudiantes hors Île-de-France (+ 9 %). La hausse des effectifs est particulièrement forte dans les formations d'ingénieurs et en licence professionnelle, formations qui répondent bien aux besoins actuels du marché du travail de la région.

Cette position médiane en termes de densité d'étudiants tient à deux facteurs : les bacheliers de la région poursuivent

Les étudiants de la région poursuivent moins fréquemment qu'ailleurs des études supérieures longues

Proportion d'étudiants ayant un niveau de diplôme au moins égal à bac + 2 (en %)



Lecture : Sur 100 étudiants qui font leurs études dans les Pays de la Loire, 34 ont déjà obtenu un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac + 2.

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

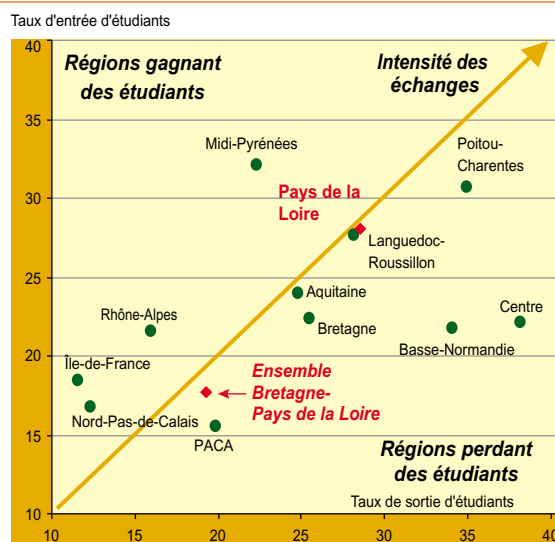
moins nombreux et moins longtemps leurs études qu'ailleurs et les pôles d'enseignement supérieur de la région sont moyennement attractifs. La période d'études, comme celle de l'insertion professionnelle, constitue une étape de la vie où les phénomènes de migration résidentielle sont accrus. Contrairement à la plupart des grandes régions françaises (Île-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées) et comme les autres régions du littoral atlantique, l'attractivité des Pays de la Loire pour les étudiants est cependant plus faible que pour le reste de la population : le coefficient de migration différentielle d'étudiants s'élève à 0,7 pour les Pays de la Loire, contre 2,2 en Nord-Pas-de-

Calais ou 1,4 en Alsace par exemple (cf. Définitions). Sur la population des seuls jeunes de 16 à 29 ans, ce coefficient de migration différentielle est de 1, signe que la région n'est pas plus attractive pour les étudiants que pour les jeunes non étudiants du même âge.

Ainsi, les entrées compensent à peine les départs : tous niveaux de diplôme confondus, si 30 000 étudiants de la région en 2008 habitaient cinq ans auparavant une autre région que les Pays de la Loire, 31 000 étudiants qui habitaient les Pays de la Loire cinq ans plus tôt ont quitté la région (sans compter ceux qui poursuivent leurs études à l'étranger). Plus qu'une attractivité moyenne, ces

De nombreux échanges d'étudiants dans les Pays de la Loire, en particulier avec la Bretagne

Taux d'entrée et de sortie des étudiants entre leur lieu d'études en 2008 et leur résidence cinq ans auparavant (en %)



Lecture : sur 100 étudiants qui font leurs études dans les Pays de la Loire, 27 résidaient dans une autre région cinq ans plus tôt ; sur 100 étudiants qui résidaient dans les Pays de la Loire cinq ans plus tôt, 28 poursuivent leurs études en dehors de la région.

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

chiffres illustrent une intensité très élevée des échanges d'étudiants entre les Pays de la Loire et les autres régions.

Des pôles d'enseignement supérieur qui attirent surtout des néo-bacheliers

Les soldes d'échanges d'étudiants sont très variables selon le niveau d'études atteint dans le parcours scolaire ou la filière suivie. Ainsi, la mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur s'est accrue depuis une quinzaine d'années dans les Pays de la Loire, à l'avantage de la région. Elle parvient en effet à conserver davantage de néo-bacheliers qu'avant : à la rentrée 2008, si 2 500 d'entre eux vont poursuivre leurs études en filière universitaire, en BTS ou en classe préparatoire aux grandes écoles en dehors de la région, celle-ci en accueille 3 400 originaires d'autres régions. En raison de l'offre abondante et diversifiée de formations professionnelles ou technologiques courtes, la région est ainsi surtout attractive à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elle attire principalement des néo-bacheliers des régions limitrophes (Bretagne, Poitou-Charentes, Centre, Basse-Normandie).

L'accueil d'étudiants est particulièrement important en STS. Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les arrivées sont également supérieures aux départs, mais le solde positif s'explique pour l'essentiel par la présence sur le territoire régional du Prytanée national militaire de la Flèche. À l'entrée à l'université, les arrivées dans la région sont aussi nombreuses que les départs et se font principalement avec la Bretagne, les autres régions limitrophes et l'Île-de-France. Si des disciplines comme économie et santé restent attractives et si la filière des sciences accueille désormais plus de jeunes venant d'autres régions qu'elle ne voit de bacheliers de la région s'inscrire ailleurs, certaines disciplines comme les lettres et le droit restent déficitaires. L'évolution de l'attractivité des IUT est également favorable.

Un léger déficit d'attractivité au-delà de bac + 2

La mobilité s'accroît avec la progression dans les études : la recherche d'une formation spécifique nécessite souvent de quitter sa région d'origine. Dans la région, si le solde migratoire d'étudiants est positif à l'entrée dans l'enseignement supérieur (+ 2 000 étudiants, si l'on considère le solde entre ceux qui n'habitaient pas dans la région cinq ans auparavant mais y

Étudiants des Pays de la Loire : des mobilités géographiques nombreuses, des études moins longues qu'ailleurs

suivent leurs études et ceux qui ont quitté la région pour poursuivre leurs études), il devient en revanche négatif pour les étudiants titulaires d'un diplôme d'au moins bac + 2 (-2 800). Les Pays de la Loire sont ainsi moins attractifs pour les étudiants déjà titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur que pour les néo-bacheliers : seulement 41 % des étudiants qui ne résidaient pas dans la région cinq ans auparavant sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit la proportion la plus faible parmi les grandes régions étudiantes. En outre, la région peine à retenir ses étudiants au-delà de bac + 2 : 39 % n'étudient pas en Pays de la Loire alors qu'ils y résidaient cinq ans auparavant, contre seulement le quart en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes et moins de 20 % dans le Nord-Pas-de-Calais. Valable pour les principales filières, le relatif déficit d'attractivité de la région après bac + 2 se conjugue donc à la fréquence moindre des poursuites d'études.

Ainsi, parmi ceux qui poursuivent leurs études en master après leur formation de licence L3 à l'université, dans une école d'ingénieurs ou de management, 16 % s'inscrivent dans un établissement situé dans une autre région. Ces sorties (1 400) ne sont pas entièrement compensées par des arrivées d'autres régions (920 pour les masters). La Bretagne et l'Île-de-France constituent les principales régions de destination des étudiants de la région qui poursuivent leurs études en master. Un tiers des étudiants accueillis

dans la région proviennent de Bretagne, les autres principalement des régions Centre, Poitou-Charentes, mais aussi Île-de-France. Si le solde entre les entrées et les sorties est positif au profit des Pays de la Loire concernant les mobilités croisées avec la Bretagne (410 arrivées contre 280 sorties) et avec le Centre, il est négatif avec Poitou-Charentes et surtout Île-de-France (90 arrivées contre 210 sorties).

En outre, la moitié des jeunes étudiants inscrits dans la région en 2009-2010 en classes de BTS relevant du ministère de l'Éducation nationale se dirigent vers une autre région, principalement Bretagne et Île-de-France. Ces sortants sont plus nombreux que ceux qui entrent dans la région à l'issue d'un BTS, le plus souvent pour s'inscrire en licence professionnelle. Enfin, lors de la transition d'une classe préparatoire aux grandes écoles vers une grande école ou la licence L3, un jeune sur six seulement intègre une école d'ingénieurs, une école de management ou une université de la région. Le solde des échanges est négatif, avec 1 170 sortants de la région pour 940 entrées. Ces sortants de la région se dispersent de façon importante sur le territoire national, en lien avec les spécificités des écoles ou universités.

Nantes et Angers concentrent la majorité des étudiants de la région

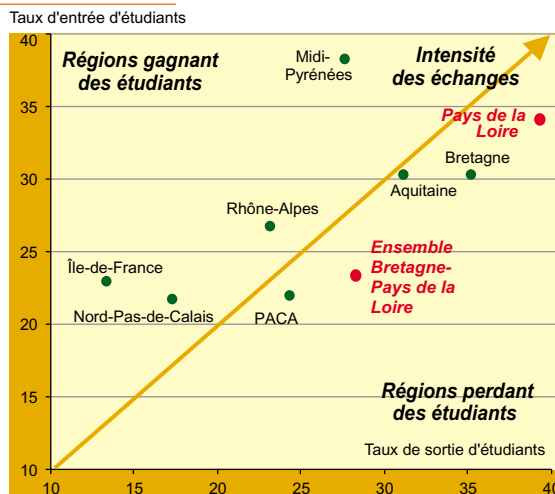
Regroupant huit étudiants sur dix, Nantes, Angers et, à un degré moindre, Le Mans concentrent les étudiants de la région :

ces trois pôles accueillent respectivement 45 %, 26 % et 10 % des étudiants. L'aire urbaine de Nantes se place au 9^e rang des aires urbaines françaises pour le nombre d'étudiants, tandis que celles d'Angers et du Mans se classent respectivement 16^e et 33^e. En conséquence, les pôles d'enseignement supérieur d'Angers et de Nantes ont les aires d'influence de néo-étudiants les plus vastes de la région : six étudiants sur dix à Nantes et Angers n'habitaient pas l'aire urbaine considérée cinq ans auparavant. La Roche-sur-Yon, Laval, Cholet et Saint-Nazaire constituent des pôles secondaires d'enseignement supérieur, n'offrant qu'un nombre réduit de formations et principalement de courte durée (bac + 3). Les néo-bacheliers originaires de Mayenne ou de Vendée se répartissent dans les grands pôles étudiants voisins (Angers ou Rennes pour les Mayennais, Nantes ou La Rochelle pour les Vendéens).

Au-delà de bac + 2, les formations proposées dans la région se concentrent sur les pôles d'enseignement supérieur d'Angers et de Nantes, tandis que le pôle du Mans accueille proportionnellement beaucoup moins d'étudiants. Il en résulte des migrations accrues d'étudiants d'autres territoires de la région vers ces deux métropoles. Ainsi, les étudiants sarthois qui souhaitent poursuivre leurs études dans la région sont attirés pour l'essentiel par Angers. Le degré de spécialisation des formations de niveau licence L3 et master entraîne en outre des flux d'échanges importants entre Nantes et Rennes.

Les Pays de la Loire et la Bretagne perdent beaucoup d'étudiants de niveau supérieur à bac + 2

Taux d'entrée et de sortie des étudiants ayant un diplôme d'au moins bac + 2 entre leur lieu d'études en 2008 et leur résidence cinq ans auparavant (en %)



Lecture : sur 100 étudiants ayant au moins bac + 2 qui font leurs études dans les Pays de la Loire, 34 résidaient dans une autre région cinq ans plus tôt ; sur 100 étudiants ayant au moins bac + 2 qui résidaient dans les Pays de la Loire cinq ans plus tôt, 39 poursuivent leurs études en dehors de la région.

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Des pôles d'enseignement supérieur complémentaires en Bretagne et dans les Pays de la Loire ?

La volonté des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur des régions Bretagne et Pays de la Loire de mener une politique concertée au niveau de chacune des deux régions s'est traduite par la création en mars 2007 du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) « Université européenne de Bretagne », puis fin 2008 du Pres « Université de Nantes Angers Le Mans » (l'UNAM). Ces initiatives, impulsées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont été décidées au niveau local. Elles visent à structurer l'enseignement supérieur régional, élargir l'offre, renforcer la cohérence des formations proposées et développer les collaborations entre unités de recherche et entreprises.

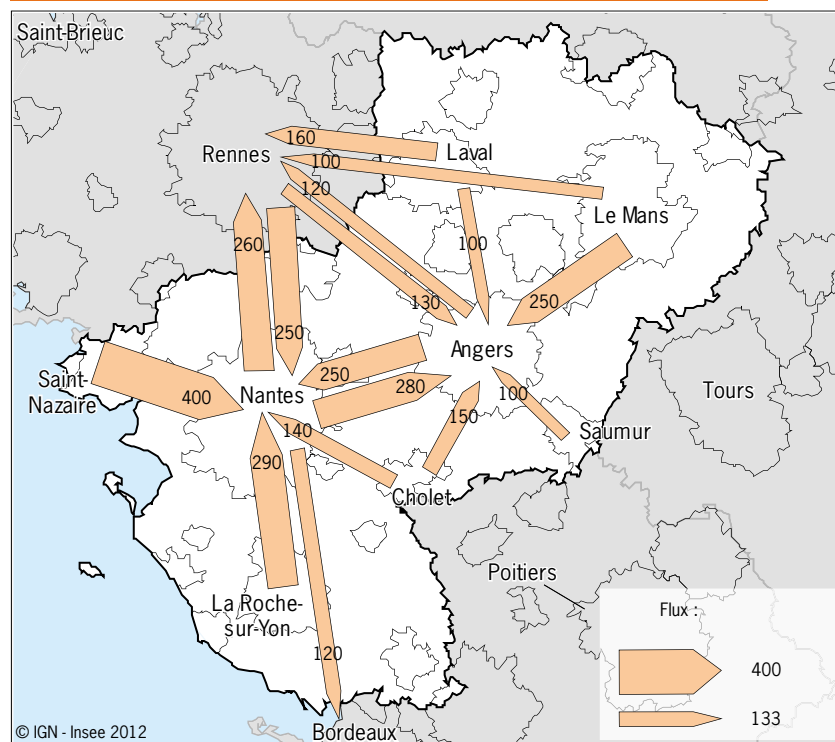
L'existence de ces deux Pres ouvre de nombreuses perspectives de collaboration entre les établissements qui les composent. Pour renforcer leurs liens, accroître leurs réseaux et obtenir une visibilité au niveau européen, les agglomérations d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire ont en outre décidé de collaborer de façon plus étroite au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, avec comme objectif de mettre en place des actions de coopération dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur notamment.

Les échanges d'étudiants entre Angers, Nantes et Le Mans, au sein de la région, ou entre la Bretagne et les Pays de la Loire, sont bien évidemment antérieurs à la création de ces structures de coopération. La Bretagne constitue ainsi le principal fournisseur d'étudiants bacheliers venant à Nantes : un tiers des entrants à Nantes qui ne viennent pas des Pays de la Loire résidaient cinq ans auparavant en Bretagne. La réciproque est vraie pour le pôle d'enseignement de Rennes, puisqu'un tiers des entrants à Rennes qui ne viennent pas de Bretagne résidaient cinq ans auparavant en Pays de la Loire. Les échanges d'étudiants bacheliers entre les pôles nantais et rennais se situent ainsi à un niveau élevé, du même ordre que ceux entre les pôles d'Angers et de Nantes. Ces mobilités entre les différents pôles s'intensifient pour les étudiants lors de la transition entre licence L3 et master. Rennes et Nantes s'échangent ainsi un flux important d'étudiants déjà diplômés du supérieur, au bénéfice du pôle de Nantes.

Ces flux d'échanges importants s'expliquent notamment par la complémentarité des formations proposées dans chacun des divers pôles d'enseignement supérieur. Ainsi, par rapport à l'université de Nantes, Rennes se caractérise par la taille et le poids plus importants des universités de Rennes I et II en termes d'étudiants : elles rassemblent 10 000 étudiants de plus et représentent 64 % des étudiants du pôle rennais, contre 54 % à Nantes. *A contrario*, Nantes propose un nombre de formations et de places plus élevé en STS, ainsi que de nombreuses écoles spécialisées à la réputation grandissante. De son côté, Angers se caractérise par la proportion importante d'étudiants en établissements d'enseignement universitaire privés et en formation d'ingénieurs ; les formations au-delà de bac + 5 y sont en revanche bien moins répandues.

Les étudiants ayant au moins bac + 2 migrent essentiellement vers Nantes, Rennes et Angers dans les Pays de la Loire

Migrations entre aires urbaines d'étudiants de 19 à 22 ans ayant un diplôme d'au moins bac + 2



Pour comprendre ces résultats

La mobilité résidentielle ou géographique correspond à un changement de lieu de résidence entre deux territoires, par exemple entre régions. Cette mobilité est estimée dans le recensement de la population, en exploitant la question « Où habitez-vous il y a 5 ans ? ». Les migrations intermédiaires qui ont pu se produire pendant l'intervalle des 5 années ne peuvent être prises en compte. Les arrivants (ou entrants) sont les personnes qui résident sur un territoire donné au moment du recensement et qui n'y habitaient pas 5 ans auparavant ; les sortants (ou partants) sont les personnes

qui résident hors du territoire considéré au moment du recensement alors qu'elles y habitaient 5 ans auparavant. Les migrants regroupent les arrivants et les sortants. Sur la période de 5 ans considérée, la mobilité des étudiants mesurée peut être la résultante de multiples causes. Dans une minorité des cas, la mobilité résidentielle est ainsi liée à la mobilité professionnelle des parents avant que le jeune ne devienne étudiant.

Les informations relatives aux bacheliers inscrits dans une filière universitaire sont issues du fichier SISE relatif aux universités françaises et aux deux établissements privés d'enseignement supérieur universitaire implantés dans

l'académie de Nantes, les facultés libres de l'Ouest habituellement dénommées UCO (Université catholique de l'Ouest) et l'ICES (Institut catholique d'études supérieures) de La Roche-sur-Yon. Y ont été adjointes les inscriptions dans les écoles d'ingénieurs et de management, dont les inscriptions sont désormais collectées dans un fichier au même format SISE. Les informations relatives aux bacheliers inscrits dans une classe post-baccalauréat de lycée (BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles) sont issues de la Base élèves constituée lors de l'enquête de rentrée. Elles prennent en compte les effectifs présents dans les établissements publics et privés, hors ministère en charge de l'Agriculture.

Définitions

Au sens des recensements de la population conduits par l'Insee, un **étudiant** est une personne de 16 à 29 ans, inscrite dans un établissement d'enseignement et ayant obtenu le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent ou supérieur. Cette définition recouvre des situations très différentes comme les jeunes étudiants « post-bac », les doctorants salariés dans un laboratoire de recherche ou encore les jeunes actifs poursuivant des études parallèlement à leur emploi. Le nombre d'étudiants ainsi mesuré grâce au recensement de la population diffère quelque peu de la comptabilisation du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, qui est réalisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ainsi, dans les Pays de la Loire, on estime à 114 400 le nombre d'étudiants en 2008 d'après le

recensement de la population, tandis que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a comptabilisé 107 500 inscrits dans l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2007-2008 (dernier chiffre connu en 2010-2011 : 114 400). La prise en compte d'effectifs plus importants d'apprentis et de personnes en formation continue dans le recensement de la population explique l'essentiel de l'écart. Sauf exception, les chiffres cités dans cette étude sont issus du recensement de la population.

Les **néo-bacheliers** sont les étudiants s'inscrivant pour la première fois dans un établissement de l'enseignement supérieur suite à l'obtention de leur baccalauréat. Dans cette étude, les étudiants au sens du recensement de la population sont considérés comme des néo-bacheliers si leur plus haut niveau de diplôme est le baccalauréat.

Le coefficient de migration différentielle

d'étudiants est basé sur l'étude des migrations résidentielles entre lieu de résidence antérieure et lieu de résidence actuel. Il est défini comme le rapport entre le nombre d'étudiants entrant sur le nombre d'étudiants sortant d'une région et le nombre d'entrants sur le nombre de sortants au sein de l'ensemble de la population de la région étudiée. Il permet de mesurer la sélectivité d'une zone à l'égard d'une catégorie de population en s'affranchissant de « l'effet taille ». Supérieur à 1, le coefficient indique que la région étudiée est plus sélective (attractive) pour les étudiants que pour la population générale. De la même façon, on obtient un coefficient de migration différentielle des 16-29 ans qui permet de distinguer les régions plus sélectives vis-à-vis des jeunes de 16 à 29 ans étudiants qu'à l'égard des jeunes de 16 à 29 ans non étudiants.

Pour en savoir plus

Coutard G., **Les étudiants des Pays de la Loire quittent « le nid » plus tôt qu'ailleurs**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°455, septembre 2012.

Aubrée C., **Niveaux de diplôme dans les zones d'emploi des Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°448, juin 2012.

Ropers C. et Furet T., **La mobilité des bacheliers de l'académie entrés en 2008 dans une classe post-baccalauréat de lycée ou à l'université**, Rectorat de l'académie de Nantes, *Études et statistiques*, janvier 2011.

Aubrée C., **Formation et insertion professionnelle des jeunes ligériens au recensement de la population de 2006**, Rectorat de l'académie de Nantes, *Études et statistiques*, janvier 2011.

Lemaire S. et Papon S., **La mobilité des étudiants**, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Note d'information*, n°09.02, février 2009.

Fraboul S., Moulin M.-J. et Richard J.-C., **Plus de 100 000 étudiants**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°9, octobre 2002.

Brutel C., **Jeunes et territoires - L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité**, Insee première, n°1275, janvier 2010.

Beffy M., Leprévost É. et Martinelli D., **Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises**, Insee Première, n°1219, janvier 2009.

Atlas régional - Effectifs étudiants en 2010-2011, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, janvier 2012 : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Atlas_2010-2011/51/3/Atlas_2010-2011_Web_213513.pdf

Radioscopie de l'académie de Nantes, édition 2011, Rectorat de l'académie de Nantes : http://www.ac-nantes.fr/35939256/0/fiche__pagelibre/&RH=AP_PREstat

Baron M. et al., **Mobilités géographiques étudiantes : quelles disparités régionales ?**, Rapport de recherche, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Recherche et Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, mai 2005.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FAUR

RÉDACTEUR EN CHEF

Sylvain DUVERNE

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION ET CONTACTS PRESSE

Clémence CULY
Dany HAUGMARD
Véronique REMONDINI

ILLUSTRATEUR

Maxime SIMONOVICI

MISE EN PAGE - IMPRIMEUR

La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire



Photo : Région Pays de la Loire

Dépôt légal : 3^e trimestre 2012

ISSN 1633-6283

© INSEE Pays de la Loire - Septembre 2012

INSEE Pays de la Loire

105, rue des Français Libres

BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 09 72 72 4000

Prix d'un appel local.